

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 octobre 2024

N°DC-2024-54

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Budget principal : Décision Modificative n° 01

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : M. Sébastien CHENAIS

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il convient de prendre une décision modificative au budget principal 2024 à la demande du service de gestion comptable de Vannes (Trésorerie).

En effet, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Colpo est passée à la nomenclature M57 en 2023 en lieu et place de la nomenclature comptable M14.

L'une des particularités de la M57 est de permettre des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein d'une même section, notamment en fonctionnement (dépenses comme recettes).

La commune ne disposant pas d'assez de crédits budgétaires sur certains articles comptables, il convient de proposer les mouvements de crédits suivants pour le budget principal 04000

Budget PRINCIPAL 04000

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le **15 OCT. 2024**

ID : 056-215600420-20241001-DEL2024_54-DE

BUDGET VILLE - 04000

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
O42	681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	5 770,00 €
O23			- 5 770,00 €
TOTAL DEPENSES			- €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
O41	231	Immobilisation corporelle en cours	3 500,00 €
TOTAL DEPENSES			3 500,00 €

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
O40	28046	Attributions de compensation d'investissement	5 600,00 €
O40	281532	Reseaux d'assainissement	170,00 €
O41	203	Frais d'études de recherches et developpement et frais d'insertion	3 500,00 €
O21			- 5 770,00 €
TOTAL RECETTES			3 500,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°01 de l'exercice 2024 du budget principal 2024 telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles conformément au tableau proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

